



**Date:** 12 avril, 2018

**Objet:** CT-2016-015 – *Le commissaire de la concurrence c  
Administration aéroportuaire de Vancouver*

**Directive aux avocats (de monsieur le Juge Phelan)**

**À LA SUITE DE** la réponse du commissaire concernant la date prévue du dépôt du dossier de requête en réponse pour l'audition de la requête de l'intimée,

**LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT:**

1. L'audience de l'avis de requête déposé par l'intimée, Administration aéroportuaire de Vancouver («AAV»), le 9 avril 2018, exigeant du commissaire de la concurrence («commissaire») qu'il produise certains documents ou certains renseignements sur lesquels le commissaire refuse de produire sur la base du privilège relatif au litige, se tiendra le 30 avril 2018 dans la salle d'audience du Tribunal située au 610-90 rue Sparks, Ottawa, à compter de 9 h 30, pour une durée maximale d'un (1) jour.
2. Le Tribunal confirme que l'AAV a signifié et déposé son avis de requête et son affidavit à l'appui le 9 avril 2018.
3. Le commissaire doit signifier et déposer sa réponse au plus tard le 13 avril 2018.
4. Les parties doivent signifier et déposer leurs mémoires respectifs des faits et du droit au plus tard le 23 avril 2018.

Andrée Bernier  
Registraire adjoint  
Tribunal de la concurrence  
600-90 Sparks, Ottawa ON K1P 5B4  
Tél.: 613-954-0857